

L'ÉCONOMIE DÉCRITE EN TAHITIEN⁽¹⁾ : quelques remarques^(*)

Jean-François BARÉ

Jean-François BARÉ, *L'économie décrite en tahitien : quelques remarques*. - Cet article s'efforce de mettre en évidence les spécificités sémantiques de quelques catégories de l'économie politique, en explorant les difficultés de leur traduction dans une langue donnée, en l'occurrence le tahitien contemporain (îles de la Société, Polynésie française). Il attire l'attention sur les dimensions sémantiques et linguistiques à l'oeuvre dans les relations économiques internationales. Il évoque, ce faisant, la persistante actualité du problème de la traduction en anthropologie, donc des questions ouvertes par ce qu'il a été convenu d'appeler le culturalisme.

Comment parle-t-on d'économie, lorsque l'on parle exclusivement tahitien ? Telle est la question que ce texte voudrait poser, à partir des difficultés de traduction en tahitien contemporain⁽²⁾ d'un certain nombre de catégories relevant de l'économie moderne, et sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité.

Cette question s'inscrit au confluent de deux démarches. L'une vise à rendre compte, de manière pour ainsi dire ethnographique, des dispositifs et processus culturels et sociaux à l'oeuvre dans ce qu'il est convenu d'appeler l'aide au « développement », dans différentes aires régionales ; parmi ces processus les phénomènes d'interaction linguistiques et sémantiques devraient à l'évidence figurer en bonne place, bien qu'ils semblent souvent sous-estimés, voire ignorés⁽³⁾. L'autre, issue de travaux antérieurs sur le Pacifique polynésien, porte une attention spécifique aux rapports entre sémantique et histoire dans un cas particulier, celui de la communauté tahitienne contemporaine ; parmi les domaines abordés, une place importante est consacrée à ce que le tahitien contemporain appelle les « choses de l'extérieur » (*'ohipa no rapae*). Dans ce sens le sujet traité ici ne relève pas d'un champ d'étude que le vocabulaire en usage qualifierait peut être d'« appliqué » ; il constitue un cas particulier d'une démarche plus générale. Les orientations et difficultés afférentes à une telle entreprise, le cadre dans lequel elle s'inscrit sont évoqués en note, afin de ne pas alourdir l'exposé⁽⁴⁾.

L'économie politique moderne, on l'oublie souvent, n'est pas seulement un ensemble d'instruments intellectuels dont l'efficacité descriptive, toute relative qu'elle soit, est indéniable ; c'est aussi, de ce fait même, un corpus linguistique spécifique, issu d'une histoire qui ne

(*) Extrait de : L'Homme 121, janvier-mars 1992, XXXII (1), pp. 143-164.

l'est pas moins, celle des pays « industrialisés » à l'occidentale ; en fait, c'est bel et bien de la transformation et du traitement de ces catégories sémantiques anciennes que cette efficacité même peut paraître procéder. Nombre d'entre elles, comme celles de « croissance », « dette », « emprunt », « marge », « bénéfice », etc... offrent des caractéristiques qui les apparentent largement aux catégories « indigènes » de l'anthropologie, ainsi que le montrent notamment les travaux d'Emile Benveniste sur les langues Indo-Européennes (1969), et comme j'ai cru pouvoir le mettre en évidence à propos d'ensembles sémantiques particuliers relevant du discours économique (théories du développement, aspects du vocabulaire financier international). Quelles que soient en effet les aspirations de l'économie contemporaine au statut de science expérimentale, elle s'en éloigne, comme les sciences sociales en général, par une dimension essentielle qu'a excellemment résumée R. Lauffer (1986 : 111) : « Les lois de l'économie politique diffèrent des lois physiques en ce qu'il est nécessaire de les instituer pour qu'elles fonctionnent ». Or on ne peut les instituer que par des mots, et elles véhiculent donc avec elles les caractéristiques du langage et de la culture.

Il en résulte que parler d'économie dans toute langue étrangère aux lieux historiques de naissance de ce corpus linguistique particulier, c'est se livrer à une opération de *traduction* ; opération qui, comme l'a souligné Georges Mounin (1963), consiste d'abord à confronter des *structures* linguistiques (et non des mots). L'homologie de ces structures entre elles est par définition partielle, mais tout locuteur y remédie par différents procédés parmi lesquels Mounin compte une « dialectique du contact » (*ibid.* : 277) c'est-à-dire la capacité qu'ont des locuteurs de langues différentes de pressentir les désajustements des structures culturelles en présence, donc de les corriger, du fait de l'existence, conjointe à ces structures non homologues, d'universaux de pensée. Il en résulte que tout énoncé est traduisible avec une précision de degré variable, mais aussi que l'existence même de structures sémantiques hétérogènes suppose des constellations d'associations sémantiques non moins hétérogènes dans la langue de départ et la langue « cible » ; ces associations entraînent donc *de facto* assez loin de ce qu'on aurait pensé être le sujet traité, ceci non parce qu'il y aurait mauvaise traduction, mais parce qu'il y a traduction tout court.

Il s'agit donc ici de regarder l'économie pour ainsi dire à l'envers, du point de vue du tahitien contemporain, et de s'intéresser à la forme sémantique spécifique prise de certaines catégories économiques une fois qu'elles sont traitées par les ordres sémantiques particuliers du langage considéré. La réflexion menée par Mounin traite de la traduction comme une profession, qui suppose une distanciation d'avec la langue ; mais on se limitera ici à cette traduction inconsciente, à la Monsieur Jourdain, pratiquée par tout locuteur lorsqu'il a à manier des concepts étrangers, au sens strict, à sa langue et à son histoire. On s'intéressera donc moins à

la quasi infinité de paraphrases toujours utilisable qu'aux catégories du vocabulaire courant disponibles.

Mais le contexte du Pacifique insulaire semble parfois susciter chez certains esprits des vocations de chevalier si aigües qu'ils viennent à la rescousse même de gens que l'on n'attaque pas. Un collègue américain s'inquiéta par exemple, lors d'un exposé oral, qu'à traiter de la distance sémantique du tahitien contemporain aux concepts de l'économie occidentale on puisse induire dans le public une défiance dans les capacités économiques du peuple tahitien. Parmi les différents commentaires que suggère ce genre de remarque, au style plus répandu qu'on pourrait le croire, on peut au moins noter celui-ci : si avancer que les Tahitiens en général sont de piètres économistes faisait le moindre sens, ce fait hypothétique serait déjà de notoriété publique chez les investisseurs, et les anthropologues n'y pourraient pas grand chose. Mais une précision semble malgré tout s'imposer : que les Tahitiens contemporains non-bilingues(5), pour parler économie d'une manière très particulière, aient un sens avéré de ce qui se trouve, en fin de compte, être « le » calcul économique ne fait aucun doute à mes yeux ; on ne voit d'ailleurs pas, de toute façon, au nom de quoi ignorer les modalités de ce calcul serait infâmant, ce que ces esprits inquiets avancent pourtant implicitement. A vrai dire c'est une inquiétude qui pourrait faire sourire en songeant à certains aspects de la Polynésie française actuelle.

Un locuteur du tahitien est bien évidemment capable de « penser économie », mais il utilise pour ce faire des instruments sémantiques particuliers ; c'est sur cette particularité que cet article attire l'attention. On ne traitera donc pas de la capacité de définir un rapport coûts/avantages dans une activité donnée (fonctionnaire des douanes, cultivateur de pastèques, etc...) mais des formes sémantiques spécifiques au sein desquelles ce calcul fait sens. On devra, de toute façon, laisser de côté la trop vaste discussion sur les « universaux économiques » en s'attachant plutôt ici aux formes particulières que revêtent des catégories de sens par définition universalisantes dans un univers linguistique donné(6). Dans le cadre imparti on n'évoquera d'ailleurs qu'exceptionnellement les faits syntaxiques - auxquels la discussion sur les universaux économiques peut paraître directement liée - et on se bornera aux faits lexicaux.

L'« extérieur » et l'« intérieur »

L'une des catégories de l'économie politique qui présente le plus d'ambiguïtés sémantiques est aussi l'une des plus nécessaires, logiquement parlant : il s'agit de la catégorie qui définit les limites d'un ensemble économique donné, en qualifiant ce qui lui est « intérieur » ou « extérieur » (comme dans Produit « Intérieur » Brut ou P.I.B., un agrégat

qui comprend pourtant des acteurs économiques étrangers et donc « extérieurs » selon d'autres points de vue). Ces ambiguïtés sont relevées par des ouvrages classiques d'analyse macro-économique et l'on n'y revient pas ici ; (voir par exemple Jessua 1982).

Le tahitien présente des difficultés analogues, pour des raisons dont certaines ont une origine logique commune. Ces difficultés paraissent d'autant plus dignes d'attention lorsque l'on connaît l'importance de la discussion sur la « dépendance » dite « extérieure » de la Polynésie française contemporaine. En tahitien, tout ce qui est perçu peut être qualifié comme « de l'extérieur » (*no rapae*) ou « de l'intérieur » (*no roto*) ; mais ces catégories ne se bornent pas à définir des limites géographiques. Des « traditions » (en fait des « manières d'être », *peu*), des manières de penser, des institutions anciennes comme ...l'Eglise évangélique protestante peuvent être considérées comme « /provenant/ de l'intérieur du peuple ma'ohi » (*no roto te nuna'a ma'ohi*). Des locuteurs du hawaïen parlent toujours actuellement des « choses de l'intérieur », *ka mea o loko*(7). La notion d'« extérieur » est utilisée dans le sens économique : ainsi l'expression « importations alimentaires » serait actuellement traduite par *te mau ma'a e tonohia mai no rapae*, littéralement « les produits végétaux [la notion de nourriture dérivant en tahitien comme dans d'autres langues polynésiennes des végétaux comestibles] » envoyés de l'extérieur vers le locuteur »(8). L'extérieur de quoi ? S'agit-il de l'extérieur d'un territoire donné ? Mais on a vu que la notion de *rapae* n'est pas exclusivement géographique ; de plus, dans cette hypothèse, des créations économiques récentes comme l'hôtel Tahara'a pourraient être qualifiées comme *no roto*, « de l'intérieur », ce que la locution évoquée ne semble pas devoir signifier.

La macro-économie et les comptabilités nationales rencontrent le même problème, qui est partiellement résolu par l'adoption des catégories juridiques de « résident » et de « non résident » : le tahitien traite du monde perçu, l'économie politique de la définition des personnes situées dans ce monde. Alors que l'économie se différencie en ce cas de la perception commune, les usages tahitiens actuellement en vigueur (ceux par exemple des traducteurs du gouvernement de Polynésie française) prolongent cette perception dans le champ économique. Il est donc nécessaire d'explorer des associations ou des logiques sémantiques ne relevant pas du vocabulaire économique *stricto sensu*, auxquelles l'usage tahitien réfère pourtant implicitement. Ainsi en tahitien, être « de l'intérieur » est en relation avec être « de souche », une expression particulièrement pertinente en ce qu'elle rend quasi littéralement celle de *ta'ata tumu*, « homme souche », qui renvoie pour ainsi dire au tréfonds de l'autochtonie. Rien de ce qui est « extérieur » ne pourrait être qualifié par le mot « souche » ; cependant ce qui est « extérieur » est qualifié de manière variable. Dans certains contextes, l'« extérieur » tendra à signifier l'« étranger », au sens des droits nationaux Occidentaux ;

cependant en économie « l'extérieur » n'est pas exactement « l'étranger ». Il peut aussi bien s'agir de personnes non résidentes, au sens cette fois de la territorialité, et quelle que soit leur nationalité. Un matelot polynésien originaire de Rurutu (îles Australes) puis ayant fait souche à Huahine (îles Sous le Vent) m'était ainsi décrit dans cette dernière île comme n'étant pas « d'ici », (*no unei*), comme un « homme de l'extérieur » (*ta'ata no rapae*).

On voit que ces ambiguïtés sont liées à l'absence de configuration sémantique renvoyant à une forme politique spécifique, celle de l'Etat-nation, qui est au contraire fortement implicite dans l'ensemble des concepts de base de la macro-économie (Baré 1987b). Cette constatation ne jette pas pour autant un sort sur l'éventuelle constitution d'un Etat-nation tahitien à l'occidentale, car tel n'est pas de toute façon, son propos ; mais on se doit bien d'observer qu'on ne peut introduire une forme sémantique comme l'Etat-nation - et ses implications sémantiques, comme « nationalité » ou « citoyenneté » - dans la configuration évoquée, à la manière d'une pièce de puzzle manquante. C'est ainsi qu'une notion comme *'ai'a*, qui renvoie dans nombre de chansons populaires à quelque chose comme « patrie » (le thème de *'ai'a here* ou « patrie chérie », nom d'un ancien mouvement « autonomiste »), procède d'une évolution sémantique spécifique qui la relie à l'ancienne organisation en divisions territoriales, et non à ce qui serait miraculeusement la version tahitienne de concepts fortement marqués culturellement comme « Etat », « nation », « country », etc...(9). Malgré l'influence grandissante des modèles politico-administratifs français et anglo-saxons à Tahiti, c'est, sur le plan sémantique, la territorialité, cette relation première et intime entre l'identité des personnes et le marquage territorial, qui continue à définir dans le langage commun ce qui est ou non « extérieur », économie comprise. Sur le plan sémantique toujours, le fait indéniable que la communauté européenne soit clairement distinguée, voire vitupérée, par l'adjectif *popa'a* ne fait pas avancer le problème d'un pouce ; cette catégorie renvoie à en effet à des « sortes » ou à des « espèces » (*huru*) de gens et non à la structure des choses économiques (ainsi les Chinois *tinito* ne sont pas des *popa'a*, ni les Samoans qui, de certains points de vue sont pourtant « extérieurs » ; de même, cela ne signifie rien économiquement parlant de qualifier le thon importé de Nouvelle Zélande de thon *popa'a*.)

La qualité de *ta'ata tumu* s'acquiert par la résidence au sens anthropologique, le fait d'activer des droits d'usage sur des terres. Historiquement ce principe a joué un grand rôle dans la constitution des familles dites « demies », si importantes aujourd'hui dans la vie économique de Polynésie française. Dans le développement de ces familles le principe de nationalité (Angleterre, Etats Unis, Autriche, Allemagne, Pologne, France etc...) est d'abord resté à l'arrière-plan au profit du principe de résidence, du fait des modèles culturels polynésiens.

On doit d'ailleurs noter que la notion même retenue pour « citoyenneté », *ti'ara'a*, réfère tout d'abord à l'idée de se tenir debout (*ti'a*), c'est-à-dire d'être territorialement situé ; de fait cette notion désigne toujours, lorsque l'on parle d'histoire, ce qu'on pourrait appeler l'identité fonctionnelle d'un chef titulaire, elle même étroitement liée à un territoire donné⁽¹⁰⁾. On dira que X avait pour autre nom Y i tona *tia'ra'a ari'i*, « dans sa position (*ti'ara'a*) de chef ». *Te ti'ara'a farani* signifierait moins la « citoyenneté » française (comme statut juridique) que la « territorialisation » en France de l'individu en question.

La notion de *tumu*, de « souche », si évocatrice d'une relation directe entre la terre et ce qui est ainsi qualifié, (et qui signifie en outre la « raison » ou la « cause » des choses) peut être étendue à nombre d'aspects perçus comme « intérieurs ». Ainsi le coprah, considéré de certains points de vue comme la culture coloniale par excellence, peut être décrit comme *'ohipa faufa'a tumu*, « activité économique souche ». De fait c'est l'une des activités qui relie les Tahitiens contemporains aux « temps anciens » (*tau tahito*), à travers une série de métaphores historiques : de l'huile de coco utilisée au XVIIIème siècle dans les soins corporels à son exportation en Angleterre dans le nouvel ordre économique introduit par la LMS, puis à la dessiccation de la noix à destination de l'industrie alimentaire européenne à partir des années 1860, enfin à son caractère de production agricole de base, subventionnée par l'Etat français. Pendant ce processus l'origine européenne du coprah *stricto sensu*⁽¹¹⁾ est peut être oubliée ou ignorée ; il reste la constatation quotidienne de l'incorporation du cocotier à la terre tahitienne. On voit ainsi qu'un principe de territorialisation, dont on ne peut douter qu'il procède d'anciens modèles culturels, perdure dans la traduction commune de catégories économiques fondamentales, comme celle de l'« extérieur ».

L'économie marchande, l'échange

« La » marchandise ou « les » marchandises

L'économie politique c'est d'abord l'économie marchande, donc monétaire ; il a fallu les développements de l'anthropologie dite « économique » (pour une synthèse voir par exemple Godelier 1966) pour reconnaître plus systématiquement des formes économiques non marchandes et non monétarisées (sphères d'échange, quasi-monnaies etc...). L'économie politique moderne est donc inséparable de l'existence de biens mesurables par la monnaie, indépendamment de leurs spécificités concrètes : qu'un rouleau de réglisse soit différent d'un missile nucléaire n'empêchera jamais l'un et l'autre d'avoir un prix⁽¹²⁾. La définition même de l'économie fait toujours une part à « l'allocation des biens rares ».

Il paraît difficile de trouver l'équivalent exact de « bien rare » ou de « marchandise » en tahitien, bien qu'un monème paraîtrait convenir, celui de *tao'a*. ; la notion de *faufa'a* « richesse » à laquelle on pourrait penser appelle différentes nuances.

Au milieu du 19^{ème} siècle *tao'a* signifiait en anglais « property of any sort ; goods » (LMS ed. 1851 : 248) ; cette acception très large se retrouve dans l'usage contemporain, *tao'a* signifiant « objet, bien, propriété ». Le commerce peut être traduit par « *'ohipa ho'ora'a tao'a* », « l'activité de circulation (*ho'o*) des *tao'a* » (on revient plus loin sur le concept de *ho'o*). *Tao'a* peut encore signifier, plus largement, une « chose », voire un « truc » (et est alors synonyme de *mea*). Mais *tao'a* peut aussi signifier « cadeau », acception pour le moins différente, voire antithétique, de celle de « bien marchand ». (Lemaître 1973 : 117).

Les champs sémantiques coïncideraient suffisamment si tous les biens « rares » et/ou « marchands » pouvaient être perçus comme *tao'a*. Cependant certains biens indéniablement « rares » ou « marchands » sont non pas des *tao'a* mais des *tauuha'a*, « ustensiles, objets usuels, meubles » (Lemaître 1973 : 121). Si l'on interroge un locuteur du tahitien en l'invitant ainsi à une réflexion sur sa langue, les *tauuha'a* pourraient être considérés comme des formes particulières de *ta'oa* ; mais si la parole se déroule librement, les *tao'a* s'opposent aux *tauuha'a* comme « biens agricoles exportés » à « biens manufacturés importés ». De nombreux exemples attestent de cette utilisation spécifique de *tao'a*. Dès 1823, soit au tout début de l'intégration de la production Tahitienne dans l'économie marchande, les chefs-diacres protestants de Ra'iatea pouvaient, après de sévères échecs de commercialisation du coton et du café, demander anxieusement au Bureau de la LMS à Londres « quels sont les bons *tao'a*? » (*eaha ra te tao'a maita'i*) entendant par là « quels sont les produits agricoles exportés qui rapportent ? »(13). De nos jours, cette acception de *tao'a* - et donc l'opposition entre *tao'a* et *tauuha'a* - est un principe structurant du temps historique. La chronique d'une île, ou les biographies qui l'incarnent ne cessent de comparer les prix des *tao'a* et des *tauuha'a*(14). Les *tauuha'a* s'identifient ainsi aux produits importés dans les îles. Dans ce sens tout discours tahitien sur les marchandises porte, implicitement, sur les fameux « termes de l'échange », non sur l'idée d'une valeur attribuée à des biens indifférenciés.

Le terme *tauuha'a*, tout à fait banal aujourd'hui, est absent du dictionnaire de la LMS (élaboré dans la première moitié du XIX^{ème} siècle). Sous réserve d'une omission missionnaire, l'identification des « ustensiles » à des produits importés daterait de cette époque, alors que des réseaux d'échange déjà anciens avec l'« extérieur » se cristallisent dans le cadre de l'économie monétaire. Ces réseaux d'échange sont clairement repérables dès le XVIII^e, sous forme non-monétaire : ils concernent notamment le textile, les armes, nombres d'outils en fer (Baré

1985, notamment chap. VIII). En désignant deux catégories essentielles de biens marchands (comme éléments fondateurs de formes économiques) le tahitien contemporain évoque en fait d'un processus majeur de l'histoire tahitienne.

Changer, échanger

On ne peut éviter à ce propos de faire un détour par un concept, qui décrit par lui même cette diachronie cachée au sein d'une structure sémantique. Il s'agit de *taui*, dont on remarque la présence comme radical dans le terme *tauiha'a*. Alors que *taui* signifiait autrefois « a price, compensation (see ho'o) ; to exchange a thing for another which does not suit » (LMS 1851 : 260), le même mot est actuellement défini tout à la fois par « changer » et « échanger » (Lemaître 1973 : 121). De fait le terme *taura'a* est couramment utilisé pour désigner la notion de changement social ; si bien que l'échange de biens est inséparable de la conception tahitienne de la diachronie, telle qu'elle se manifeste dans la langue. L'économiste P. Couty (1987) a vu dans cette conception tahitienne une illustration parlante d'un principe général de « compensation » inhérent au monde social, avancé par certains philosophes comme Emerson.

La circulation, les prix, l'échange

Le concept central lié à la circulation des biens est celui de *ho'o*. Bien que ce terme soit couramment utilisé pour décrire la valeur ou le prix d'un bien et, comme on va le voir, pour toute transaction monétaire (achat et vente) il reste inséparable de l'idée d'échange. De fait, au XIX^{ème} siècle *ho'o* signifiait tout à la fois « price, exchange, équivalent ; to buy or sell, exchange property » (LMS 1851 : 108). Alors que *tapiho'o* (litt. « essayer - *ho'o* ») signifiait simplement « to make an exchange » (ibid. : 252) le mot signifie désormais « troquer » (Lemaître 1973 : 118), en paraissant ainsi s'opposer à la transaction monétaire. Le concept central désignant la circulation économique aurait donc logiquement dérivé en deux acceptions, l'une se rapportant à l'échange de valeurs d'usage, l'autre s'associant à la valeur tout court.

Mais la sémantique de l'échange - comme représentation première, indépendante du point de vue particulier des acteurs - continue, tout bien considéré, à englober l'ensemble de ce qui est désigné. *Ho'o* désigne tout à la fois le prix d'une chose échangée, son achat et sa vente : un achat est décrit comme « un *ho'o* vers le locuteur » (*ho'o mai*), une vente comme un « *ho'o* qui s'éloigne du locuteur » (*ho'o 'tu*). Cette polysémie implique l'idée d'une sphère de réciprocité généralisée, où achat, vente et mesure de la valeur sont vus comme autant d'aspects d'un processus de circulation plus large. Ce qui apparaîtrait comme « perdu », en valeur globale, à une extrémité de la chaîne d'échange se retrouverait à l'autre. On perçoit ici l'écho de cette

rhétorique de l'échange universelle dans les anciens mondes polynésiens, décrite par de nombreux observateurs⁽¹⁵⁾. Notons que la notion de *'ohipa ho'o* (« affaires de *ho'o* », traditionnellement traduit par « commerce ») ne se superpose nullement à celle, assez péjorative de *'ohipa moni*, « affaires d'argent », argent sans lequel le « commerce » ne fait pourtant aucun sens⁽¹⁶⁾. On sait d'ailleurs avec quel aristocratique dédain le commerce au sens strict a souvent été traité par les représentants de la communauté tahitienne contemporaine, leur absence quasi totale dans cette activité n'étant pas seulement imputable aux féroces compétitions économiques en vogue en Polynésie française.

Mais on doit aussi remarquer que le tahitien définit, dans le cas de la circulation marchande et par opposition à la notion de marchandise (ci-dessus), une forme sémantique plus générale que celle de l'économie à l'occidentale ; alors que cette dernière nécessite deux relations asymétriques (achat et vente) et un concept particulier, celui de prix, le tahitien contemporain englobe l'ensemble. On pourrait objecter l'existence de locutions comme « transaction monétaire » qui ne spécifient pas par elles mêmes les sens respectifs de circulation de la monnaie et de la marchandise ; cependant si « transaction » implique « prix », l'un n'est pas synonyme de l'autre, ce qui est le cas pour *ho'o* - à l'exception du prix du coprah, *pene puha* (litt. « le penny du coprah »), exception qui mériterait une attention particulière.

Le prêt, la dette, l'emploi salarié

La constatation selon laquelle, dans la circulation de la marchandise, c'est une chaîne d'échange à « somme nulle » qui dans la sémantique tahitienne est implicitement première, se retrouve dans la traduction de « prêt » et de « dette », deux notions traduites par un seul et même concept, (*tarahu*). Au XIX^{ème} siècle *tarahu* signifiait tout à la fois « hire, wages, to hire or engage for a compensation » (LMS 1851 : 254) ; en tahitien contemporain, les définitions sont « dette, (...) emprunter, louer, engager quelqu'un » (Lemaître 1973 : 119). La seule congruence entre les deux configurations sémantiques concerne le terme français « location », qui, comme le tahitien, ne spécifie pas le sens de la transaction, au contraire des « hire » et « let » anglo-saxons. Mais les autres acceptions sont tout à fait différentes, puisqu'« employer » ou « embaucher » ne saurait être identifié à « emprunter », ce qu'opère la sémantique du tahitien.

Le caractère implicite de cette réciprocité généralisée se retrouve dans la notion de *utu'a*, qui jadis signifiait tout à la fois « reward, compensation, wages ; the payment either of merit or demerit, penalty or reward » (LMS 1851 : 305) et est aujourd'hui défini par « punishment, amende ; dans la Bible récompense, sanction » (Lemaître 1973 : 134). Cette dernière spécification biblique tient évidemment au fait que le

tahitien de la Bible retient nombre d'usages du ma'ohi du XIX^{ème} siècle, alors que les anciens modèles de la circulation des biens étaient encore en vigueur.

C'est donc ici encore l'idée d'une chaîne d'échange générale qui est mise en avant, sans que la sémantique de la langue insiste sur la position particulière de tel ou tel de ses constituants. Que « salaire » (*wages*) ait pu être synonyme de « compensation » (liée autrefois à une transgression), et que *utu'a* désigne à présent tout à la fois « une récompense » et « une amende » manifeste une conception particulière de la réciprocité, non de la circulation marchande. On verra que la spécificité des champs sémantiques de *utu'a*, particulièrement en ce qui concerne l'acception « *wages* » se rapproche beaucoup de celle de *tarahu*.

Les champs sémantiques de *tarahu* supposent, comme dans le cas de *ho'o* la visée d'une réciprocité tout à la fois généralisée et close. L'association de *tarahu* à toutes sortes de transactions différées dans le temps semble, en ce qui concerne l'emploi salarié, insister sur le caractère précaire du salariat tel que vu par le salarié lui même, voire manifester une perception radicalement différente de ce qui est censé être ainsi désigné ; c'est d'ailleurs ce que laisse penser l'ancienne acception du terme : « s'engager pour une compensation » (non pour un « salaire ».) Il se trouve en tout cas que la main d'oeuvre de souche tahitienne est décrite comme particulièrement « instable » par nombre d'employeurs, à conditions économiques égales.

Si *tarahu* signifie « employer » quelqu'un, il serait plus strict de dire « emprunter » quelqu'un. On doit d'ailleurs noter que la locution traduisant « salaire » (*'aufaura'a 'ava'e*) est formée sur le monème *'aufaura'a*, généralement traduit par « paiement » mais qui a toujours désigné les prestations asymétriques. C'est ainsi que *'aufaura'a* désignait au XIX^{ème} siècle, les tributs aux anciens chefs puis les contributions « volontaires » aux Eglises insulaires ; il en va toujours ainsi dans l'expression *'aufaura'a mè* ou « paiements de mai », (le mois considéré comme celui de l'arrivée du premier bateau missionnaire) qui désigne les contributions à l'Eglise Evangélique ; *'aufau* c'est aussi une « taxe ». Si bien qu'un salarié tahitien se retrouverait toujours dans une position en quelque sorte seigneuriale, si l'on prenait la langue au pied de la lettre. En fait, le terme *'aufaura'a* ayant autrefois spécifié le caractère asymétrique d'une circulation de biens en est venu à signifier une autre prestation, que l'on peut décrire comme asymétrique elle aussi : celle au cours de laquelle un patron ouvre un tiroir-caisse, sans qu'un contre-don immédiat empêche cette prestation de relever des *'aufaura'a*.

Que des salariés tahitiens recevant leur fin de mois sachent qu'elle correspond au travail précédemment effectué ne peut évidemment faire de doute. La question est ici de savoir comment cette connaissance est

décrite et perçue. La langue décrivant le salariat comme l'ouverture d'un champ de réciprocité (*tarahu*) appelle la clôture de ce champ par une contre prestation (*'aufaura'a*) ; si bien que l'on peut mieux comprendre en quoi *'utua*, une « amende » ait pu aussi référer à « wages » ! La sémantique de la langue fait du salarié quelqu'un qui, ayant consenti un don (celui de son temps ou de son « allant » - *'itoi'to*) attend un contredon, selon une relation qui diffère bien sur du salariat au sens économique du terme.

On sait que la question des relations entre instruments sémantiques et réalité empirique et/ou statistique est complexe. Elle semble en tout cas fortement indiquée dans divers domaines commentés ici, comme dans celui de la « dette » ou de l'« emprunt » dont l'importance est récurrente dans la société et l'histoire tahitiennes. Les exemples historiques et contemporains abondent de ce qu'on pourrait appeler, de manière peut être ethnocentrique, un modèle de désinvolture à cet égard. Citons en premier lieu les dettes comparativement gigantesques des deux « royaumes » Polynésiens de Tahiti et Hawai'i qui jouèrent un rôle si important dans les négociations avec les puissances européennes, dettes constamment renouvelées ou alourdies par la conduite à cet égard des groupes de chefs titulaires ou « rois »(17). Mais on peut encore citer les « ardoises » systématiques et souvent phénoménales laissées par nombre d'agriculteurs tahitiens chez les commerçants chinois, comme par exemple lors de la brusque montée des cours de la vanille (1926) ; celles, tout aussi légendaires, accumulées par les plongeurs à la nacre dans les cabarets de Pape'ete jusque dans les années 1960 ; ou, plus tard, l'importance statistique des découverts bancaires chez les Tahitiens titulaires de comptes, qui amenèrent les établissements de la place de Tahiti à adopter différentes dispositions particulières dans la décennie 1960-1970. Cette manière de faire concerne dans les cas cités ci-dessus des acteurs relevant de dispositifs « extérieurs », vus à tort ou à raison comme pourvus d'une richesse excessive, ou appelant en tout cas une distribution rapide - et non « prêt » - à la manière même de l'ancienne circulation des biens vivriers. Mais l'ouverture d'une prestation entre Tahitiens ruraux a longtemps, elle aussi, de s'identifier à la relation comptable qu'appelle la notion de dette. Rien de plus significatif à cet égard que l'acception du mot *horo'a* qui signifiait tout à la fois « to give or bestow some good » (LMS 1851 : 109, mes italiques. *Bestow* renvoie à « conférer » ou « confier » un bien) ; *horo'a* qui signifie aujourd'hui aussi bien prêter que donner (Lemaître 1973 : 62-63).

Dans tous les cas, ce que le français et l'anglo saxon nomment une « dette »(18) ne semble pas exactement décrit comme tel par le tahitien courant. C'est encore une réciprocité générale qui est ici implicitement suggérée, où ce qui est perdu par ce qu'on ne saurait appeler un « créancier » est ou bien immédiatement payé de retour (mais

alors c'est non pas une « dette » mais un échange), ou reporté à ce qu'on ne saurait nommer une « échéance » indéfinie, ou encore supposé regagné ailleurs. Dans un univers social perçu comme fini, si tout le monde a des dettes personne en effet n'en a plus, on ne sait donc plus quoi qualifier de « dette ». C'est ce qu'indiquent, de manière suffisamment étonnante pour être citées ici, différentes observations de D. Oliver (1974) sur des modèles de cette nature dans la société du XVIIIème siècle(19) ; c'est ce que semble indiquer aussi, toujours dans la « longue durée » mais d'une autre manière, l'attitude récurrente des anciens chefs autour desquels circulait une grande partie des biens, attitude consistant à dissimuler certains de ces biens à leurs dépendants ou même à leurs proches de peur d'avoir à les distribuer sur le champ(20). Une sorte de dette liée au fait hiérarchique semblerait ici éternellement ouverte, et elle ne pourrait donc être qualifiée de dette que faute de mieux ; mais l'identité des prêteurs et des emprunteurs reste ambiguë. Les chefs peuvent être vus comme éternellement redevables au peuple d'être chefs, ou bien les dépendants éternellement redevables aux chefs de ce que ces derniers leur distribuent. Cependant, loin d'être bornée à des relations hiérarchiques, l'obligation de redistribution unilatérale semblait si générale qu'un homme pratiquant l'accumulation (un homme tout à la fois « avare », « dur », et « adulte », *pa'ari*) était décrit dans les années 1820 comme « faisant le mal » (*ta'ata hamani 'ino*)(21), ce qui correspondrait à l'actuel *horo'a 'ino* ou « mauvais donneur » (« chiche, avare » selon Lemaître 1973 : 62).

Ni dépenser, ni refuser

On pourrait supposer que l'univers sémantique de la « dépense » soit implicitement valorisé. Il me paraît intéressant de noter qu'il n'en est rien. En tahitien contemporain dépenser peut être traduit par *ha'apau* (faire que quelque chose soit *pau*, « vidé » « épuisé » ou « anéanti ») mais le terme généralement utilisé est *ha'amau'a*, (Lemaître 1973 : 158), rendre quelque chose *mau'a*, c'est-à-dire « gâché, ou gâté » (ibid. : 76). Cette définition tahitienne de la « dépense » paraît mettre en question certains stéréotypes sur les « flambeurs » que seraient les Polynésiens. Si « refuser » de prêter peut être traduit par *pato'i*, qui signifie le refus en général, la traduction spécifiant la relation économique serait *'opipiri*, ce qui actuellement signifie tout à la fois « peu prêteur, avare ; ne pas vouloir prêter ou donner » (ibid. : 89, Mes italiques) et signifiait autrefois « bashfulness, shame ; (...) also to appear modest » (LMS 1851 : 169 ; bashfulness réfère à « réserve » ou « timidité »). Selon l'usage actuel la phrase *'ua 'opipiri 'ona tona moni* pourrait être rendue par « il a avaricé son argent » ; le radical *piri* impliquant l'idée de « coller » à quelque chose comme dans l'expression *tapiri mai*, qui encourage à s'approcher d'un groupe mais signifie quelque chose comme « viens te coller à nous », ou pour désigner les groupes qui sous le protectorat soutenaient la politique française, *te ta'ata piri i te mau farani*, les gens qui « collent » aux

Français. L'ancienne acception de *'opipiri*, moins directement péjorative, significativement porteuse d'une « honte » cardinale selon les anciennes valeurs et qui se rapprocherait assez de notre « pudeur », évoque aussi l'idée de quelqu'un d'embarlificoté ou de « retenu » ; surtout si l'on sait que *'opi* correspondait à « to shut ; to close up » (ibid. : 169), et était donné comme synonyme de *oopi* (ibid. : 167) « close *niggardly*, as to food &c » (*niggardly* signifiant « de mesquine façon »).

Si « dépenser » c'est « gâter » ou « gaspiller », mais si « refuser » c'est être avare, il reste l'échange, donc la circulation.

Le gain est une « nouveauté »

Il s'agit du terme *'api* qui signifie tout à la fois « neuf, frais » et « jeune » (Lemaître 1973 : 37), si bien que le commerçant chinois qui gagne « dix francs sur chaque boîte de converse » (*'ua 'api te tinito e piti tara i ni'a i te punu*) y ajoute en quelque sorte « dix francs de jeunesse ». (ibid.). Ainsi, loin d'impliquer le locuteur comme dans le français « gain » ou le anglo-saxon « earning », dont l'un réfère aussi à la victoire et donc à ce que l'on soustrait au monde, l'autre plus spécifiquement au mérite et les deux probablement à l'ensemble, le « gain » à la tahitienne se définit comme la mesure du temps qui passe, temps que l'on peut identifier sans la moindre acrobatie au troc et à l'échange, puisque c'est cette catégorie même qui définit ce qui change (*tauir'a*, voir ci dessus).

La richesse, le sens

On ne doit donc pas s'étonner qu'on ne puisse associer aucun concept à l'idée d'une richesse « immobilisée », comme dans « capital », sans avoir recours à des périphrases d'invention récente. La notion la plus proche de celle de richesse - que l'on ne peut nullement identifier en français à celle de capital - est celle de *faufa'a*, qui signifierait aussi des « biens », mais au sens de biens détenus socialement, par opposition à *tao'a*. C'est ainsi que l'expression *faufa'a feti'i* désigne des « biens familiaux » indivis, tout particulièrement des terres.

Mais *faufa'a*, pour désigner la « richesse » ne semble pourtant pas pouvoir se différencier de la valeur d'usage. Alors qu'au XIX^{ème} siècle ce terme correspondait à « gain, profit, avantage » (LMS 1851 : 83), la définition contemporaine retient d'abord « utilité, importance », puis « richesse, biens » (Lemaître 1973 : 53). Si bien qu'une expression très courante en tahitien décrit ce qui n'a pas d'intérêt, voire de « sens » (dans l'acception idiomatique Française) comme n'ayant « pas de richesse » *'aita e faufa'a*, ou encore *faufa'a 'ore*. D'une entreprise supposée porteuse de résultats on dira qu'elle est « chose *faufa'a* », ou « riche » (*mea faufa'a*), ce qui se rapproche d'une acception française du mot

« riche », mais sans s'y identifier. On dira en effet qu'un exposé est « riche » ou qu'un projet est « riche de perspectives », mais on ne désignera pas l'absence d'intérêt par l'absence de ce qui serait la « richesse », le polysème « intérêt » référant certes aussi à son acception disons bancaire, mais pas au « capital ». Qualifier quelque entreprise de « chose *faufa'a* » est une figure de style particulièrement appréciée des pasteurs protestants tahitiens, ce qui se comprend mieux si l'on sait que le même terme désigne... les Evangiles, les Ecritures étant ainsi indissolublement désignées comme riches et pleines d'intérêt, dans toutes les acceptions de ces deux termes en français.

Il y a évidemment ici toute une série d'associations sémantiques particulières. Que quelque chose d'inintéressant puisse être désigné comme étant tout à la fois « sans richesse » et « sans Bible » mérite quelque attention ; qu'un état défini comme la pauvreté (*veve*) soit mal vu en milieu tahitien rural a d'ailleurs été remarqué par différents observateurs (Levy 1973). Mais cette polysémie prend place dans un univers sémantique où quelqu'un qui refuse est aussi avare (ci dessus), mais où quelqu'un qui donne est tout simplement « généreux » (*ta'ata horo'a*. Cf Lemaître 1973 : 62). Il faut d'ailleurs mentionner qu'un autre terme correspondant à « riche », *rava'i* signifiait autrefois simplement « to suffice, to be adequate at the end designed » (LMS 1851 : 224. Mes italiques) et est actuellement défini à la fois par « riche » et par « suffisant » (Lemaître 1973 : 109). Parler en tahitien de la « richesse nationale » serait ainsi parler ou bien de « l'adéquation de la terre » (*rava'ira'a fenua*) ; de « l'utilité/ intérêt que pourrait bien présenter la patrie » (*te faufa'a no te fenua*), ce qui pourrait encore être rendu par « le caractère biblique de la terre », et éloigne quand même beaucoup de je ne sais quelle somme de « valeurs ajoutées au coût des facteurs » comme dirait la comptabilité nationale française.

Le business, l'entreprise, l'Arlésienne

On ne peut finalement être surpris après tout ceci que des catégories au rôle fondateur dans l'économie politique depuis Adam Smith comme celle d'« entreprise », d'« industrie » ou celles qui en ont procédé depuis comme « appareil de production », « valeur ajoutée », « amortissement machine » - sans parler d'« actif circulant » ou « d'intensité capitalistique » - soient radicalement absentes de l'univers sémantique d'un Tahitien unilingue, fût-ce à titre de périphrase ; elles le sont tout autant des lexiques disponibles. Si, comme on me le faisait remarquer, elles sont non moins absentes de l'univers sémantique d'un Français ou d'un Anglo-Saxon non spécialisé, il existe une différence apparemment minime mais décisive : pour un Français ou un Anglo-Saxon parfaitement ignorant de l'économie, ces catégories éveillent vaguement quelque chose, parce qu'elles procèdent de sa langue. Différentes études américaines, souvent remarquables concernant le fait

« entrepreneurial » dans le Pacifique, notamment en Polynésie ne cessent ainsi de noter comme à regret que « for many Pacific islanders business remains an alien concept » (Hailey 1987 : 66-68 ; voir aussi Fairbairn ed. 1987).

Mais s'il en est ainsi, ce n'est pas parce qu'il y aurait quelque part un manque sémantique, comme celui qui marquerait en creux l'Etat-nation, manque qui placerait le tahitien contemporain hors d'atteinte de... General Motors ou Darty S.A. ; bien au contraire, c'est que l'abondante sémantique du tahitien relative à ce qu'il est convenu d'appeler l'économie est organisée de telle manière qu'il n'y a, pour ainsi dire, pas de place. Pour qu'il y ait « entreprise » il faut en effet qu'il y ait « capital », alors qu'il existe déjà « adéquation, suffisance, richesse, Bible, etc... », dont aucun ne correspond exactement à « capital », ou implique cette notion ; il faut encore qu'il y ait « emploi » alors qu'il y a déjà tout à la fois « prêt/dette, engagement contre une compensation », *rave 'ohipa* qui renvoie à travailleur mais signifie plus littéralement « faiseur de quelque chose » ; qu'il y ait « salaire » alors qu'il y a « prestation asymétrique clôturant un cycle d'échange » etc. Si *moni 'api* est généralement rendu par « bénéfice », cette locution signifiant « argent jeune/nouveau » réfère à toutes les sortes de valeur ajoutée (différence entre prix d'achat et prix de vente), voire à ce que le français appellerait de « l'argent frais ».

C'est pourtant dans une telle erreur - l'idée que pour qu'il y ait « entreprise » dans la sémantique tahitienne il suffirait de combler un vide - que tombe le seul lexique à ma connaissance retenant l'entrée « entrepreneur », celui de M. Cadousteau, qui retient une définition particulièrement inadéquate, celle de *ta'ata fa'atere 'ohipa*, ou « homme conducteur de travail ». L'idée retenue est sans doute l'opposition à la notion de *rave 'ohipa* (« faiseur de travail ») mentionnée plus haut. Le problème est que l'on peut aussi bien désigner ainsi un contremaître, ou n'importe quelle personne dirigeant un travail collectif. En fait, la notion même d'entrepreneur ou de chef d'entreprise peut symétriquement apparaître comme une catégorie « locale », voire un lexème (unité minimale de sens intraduisible, comme « gouleyant » ou « bleu » dans « steack bleu »,). C'est bien pourquoi une notion comme *business*, qui ne se superpose pas à « affaires » en français, a pu finir par passer dans le français courant.

Des remarques analogues s'appliquent à une notion comme « industrie », qui a pris le tour spécifique qu'on lui connaît dans le cadre de processus tout à fait singuliers (l'industrialisation de l'Europe), où la part de l'inexpliqué et de l'aléatoire reste considérable, d'après d'éminents spécialistes d'histoire économique comme Eric Hobsbawm (1962, 1986).

Qu'il ne soit ni nécessaire, ni suffisant, ou les deux, d'invoquer l'étrangeté radicale de telles catégories et de leurs environnements sémantiques pour expliquer la faiblesse relative du secteur industriel dans le Pacifique insulaire, et de la création d'entreprise chez les communautés unilingues est bien évident ; différentes études, comme celles déjà citées (Hailey 1987, Fairbairn ed. 1987) montrent l'importance de facteurs comme l'étroitesse des marchés, ou l'absence de terre disponible, apparemment indépendants du fait linguistique ; mais cela revient peut-être à concevoir d'une autre manière la spécificité des processus historiques et linguistiques de l'Europe de la révolution industrielle.

Il reste en tout cas que la forme particulière des entreprises tahitiennes gérées par des bilingues, très généralement situées dans des réseaux historiquement définis plus par l'activité d'échange que par celle de transformation (ainsi du frêt maritime, de l'import-export), les rapprochent du *'ohipa ho'o* par lequel elles peuvent d'ailleurs être désignées. Elles semblent d'ailleurs caractérisées, comme les fortunes personnelles de leurs détenteurs, par des modes de gestion spécifiques qui mériteraient attention, et qu'on pourrait me semble-t-il résumer en première approximation par une priorité donnée à la rapidité (de rotation des stocks, d'obtention de marges importantes), en somme à ce que le tahitien moderne appelle l'argent « rapide » (*moni vitiviti*) et valorise comme tel. Alors que j'ai longtemps cru que le mot *vitiviti* était une « tahitianisation » du français vite, il s'agit bel et bien d'un terme polynésien, comme dans le hawaïen *vikiviki* « swift, brisk, avoiding delays » (Pukui, Elbert & Mookini 1975 : 158). L'idée d'une « rapidité » des chaînes d'échange comme qualité valorisée par l'ancienne société est notée par Oliver (1974 : 1083 sq.) ; il est d'autant plus significatif qu'au XIXème siècle *vitiviti* ait pu être défini comme « well set, clever, well finished » (LMS 1851 : 314). C'est ainsi que la spécificité des entreprises à Tahiti pourrait être, fût-ce lointainement, déterminée par les instruments sémantiques de gens qui ne savent pas ce que c'est. C'est un autre passionnant champ de recherche, auquel différents travaux de C. Robineau (notamment 1984) apportent de précieuses références.

En tout cas, pour que des Tahitiens unilingues créent des entreprises à Tahiti une condition peut paraître importante : c'est qu'ils puissent percevoir ce que ce mot recouvre.

Last but not least : l'« économie »(22)

On chercherait vainement une définition tahitienne de « l'économie » comme discipline ou comme corpus intellectuel, fût-ce dans une publication spécialisée comme le récent *Petit vocabulaire des mots techniques de l'Académie tahitienne* (1981). Mais une expression semble différencier d'assez près la dimension économique des relations

sociales ou, si l'on préfère, « l'activité » économique : *'imira'a moni* ou *'imira'a faufa'a*, recherche d'argent ou de *faufa'a*. On distinguera l'aspect économique de la chronique d'une île en spécifiant *i te pae 'imira'a moni*, « du côté de la recherche de l'argent », ce qui se rapproche de l'expression *i te pae 'orara'a* qui pourrait se traduire par « le côté vie » (par opposition au « côté âme/foi » - *pae fa'aro'o*). Des relations spécifiquement économiques sont ainsi distinguées - de manière assez fonctionnaliste - du reste des relations sociales, ce qui va évidemment à l'encontre du concept même d'économie. Pour l'économie peu importe en effet qu'un franc soit dépensé par un pasteur polynésien pour acheter le pain de la communion ou par un commerçant chinois pour acheter une boîte de bière ; l'important est la circulation de ce franc.

Mais l'expression *'imira'a moni* spécifie l'activité économique d'une autre manière. Contrairement au cas de *ho'o* elle suppose un locuteur donné du côté duquel elle se place, locuteur qui aurait à s'introduire dans un réseau d'échange qui lui serait extérieur. *'Imi*, souligne d'ailleurs Lemaître (1973 : 67) c'est « rechercher, chercher (quelque chose qu'on a égaré ou oublié) » par opposition à *ti'i*, « aller chercher (quelqu'un ou quelque chose) » (ibid. : 124), quelqu'un ou quelque chose dont, implicitement, on sait qu'on va le trouver. Ce qui correspondrait à l'activité économique est ainsi vu comme un processus semi-nomade s'apparentant, en somme, à la chasse et à la cueillette, ce qui paraît significatif lorsque l'on constate la mobilité caractéristiques des modèles résidentiels tahitiens ruraux et donc de l'activité économique (notamment Robineau 1984).

Notons encore que si l'économie c'est « *'imi* l'argent », il y a donc à chercher quelque chose d'absent ou, plutôt d'extérieur. Il est peu vraisemblable, étant données quelques remarques précédentes, que le tahitien moderne désigne implicitement ainsi la communauté de ses locuteurs comme pauvre (car « cherchant l'argent »), quand bien même on pourrait la ranger dans les plus bas revenus de Polynésie française ; il s'agirait plutôt de distinguer un monde monétaire d'un monde non monétaire, ce que la description des processus historiques d'échange avec l'« extérieur » permet souvent d'observer (Baré 1987a), et qui manifeste encore la référence, implicite mais étonnamment présente, à la forme de l'échange.

On peut espérer que de telles études de cas apportent quelque éclairage, pour ainsi dire latéral, sur les débats relatifs aux économies « insulaires » du Pacifique. On voit mal en effet comment de tels univers linguistiques n'auraient pas, à des degrés qu'il conviendrait de préciser, conféré quelque spécificité aux dispositifs économiques existants. Que ceux-ci procèdent d'abord (mais non exclusivement) de schèmes d'organisation et d'action propres aux « puissances » de cette aire régionale ne fait certes guère de doute ; mais à supposer que l'on puisse

parler d'un passage d'une politique de la domination à une politique du contrat, encore faut-il qu'à parler d'économie on parle bien de la même chose. Or, s'il y a contrat, donc rencontre, il s'agit à l'évidence de celle, fameuse, entre des « bateaux qui se croisent dans la nuit et se parlent au passage »(23). Et, de fait, les natifs des îles du Pacifique appelés à des responsabilités politiques et économiques sont bilingues.

S'il en est ainsi, cela ne peut qu'être dû aux « découpages » et associations sémantiques sur lesquels Sapir et Whorf, si souvent cités par Mounin, ont autrefois appelé l'attention, une attention désormais implicite me semble-t-il chez tout anthropologue - à moins de séparer à grands risques la culture de la langue, et la langue de la communication. On voit mal, dès lors, comment ne pas reprendre le fil de ce qu'il a été convenu d'appeler le culturalisme, fût-ce dans des domaines tels que celui abordé par cet article.

NOTES

(1) Cet article développe une partie d'un travail accompli en tant que chercheur invité au Pacific Islands Development Program de l'East West Center for Cultural and Technical Exchange (Honolulu, Etats-Unis) entre novembre 1988 et janvier 1989, et qui a donné lieu à des conférences et un rapport mimeographié, intitulé *Tahitian Meanings*. Les matériaux linguistiques présentés proviennent d'une enquête de terrain effectuée de 1975 et 1978 dans le cadre de l'ORSTOM. Je remercie particulièrement pour leurs commentaires et critiques : à Hawaï'i, John Charlot, Alan Howard, Alex Spoehr, Hardy Spoehr, Jack Ward ; en France, Robert Chaudenson, Gérard Lenclud, Claude Robineau. Je suis seul responsable du contenu de ce texte.

(2) On entend par tahitien contemporain le langage parlé aux Iles de la Société au XXème siècle tel que décrit par le lexique d'Y. LEMAITRE (1973). Bien que non-exhaustif ce lexique constitue à mon sens la référence la plus fiable. On appellera ma'ohi le langage décrit par le dictionnaire mis au point par la London Missionary Society dans la première moitié du XIXème siècle, noté ici LMS, édité en 1851. Les différences repérables entre ces deux formes du langage parlé dans l'archipel tahitien tiennent plus à la disparition de mots spécialisés (dans le domaine de l'ancienne religion par exemple) qu'à des transformations linguistiques profondes (WARD 1989 ; comm.pers.). Contrairement à une opinion assez répandue, des textes du tout début du XIXème siècle au contenu non spécialisé sont parfaitement compréhensibles par les Tahitiens contemporains.

(3) On signalera les travaux menés autour de R. CHAUDENSON et du Centre International de Recherche et d'Etude en Linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA) dans le cadre de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique. On doit aussi remarquer la nécessité où se trouvent les économistes spécialistes du « secteur informel » dans divers pays (activités économiques non enregistrées) de prendre en compte le facteur linguistique ; les comptabilités sont souvent, dans ce cas, tenues dans d'autres langues que les grandes langues véhiculaires de l'économie (Anglais et Français). (CHARMES 1987 ; comm.perso.). Il est bien évident enfin que les catégories de collecte statistique sont culturellement et linguistiquement marquées.

(4) Ce texte représente une première approche d'un livre en préparation qui devrait s'intituler *Ce que l'on dit en Tahitien*. L'inspiration générale est à l'évidence inscrite dans ce qu'il est convenu d'appeler le courant culturaliste de l'anthropologie, notamment des travaux de B.L. WHORF et E. SAPIR, bien qu'on puisse se demander ce qu'est au juste une anthropologie non culturaliste. D'autre part, comme le remarque P. BOYER (1991) il paraît difficile de trouver un champ homogène à ce qu'il est convenu d'appeler l'anthropologie cognitive, voir par exemple TYLER (ed.1969), DOUGHERTY (ed. 1985), bien que cet ensemble de travaux puisse paraître historiquement relié au premier courant culturaliste. Il est donc difficile de faire appel à des procédures analytiques qui seraient données dans une sous discipline dont le champ spécifique est contesté comme celui de sa proche cousine, l'« éthno sémantique », dont on peut se demander si elle ne se recouvre pas entièrement avec l'ethnologie tout court.

Ceux des problèmes centraux liés au « culturalisme » et donc au propos de ce texte, problèmes dont la difficulté est évidente et qu'on ne prétend pas résoudre ici, peuvent être présentés comme suit.

1) Le monde perçu est-il le même lorsqu'il est décrit dans des langues différentes, et les modalités d'action qui en découlent sont-elles identiques? La réponse retenue, qui recouvre en gros l'hypothèse dite de SAPIR-WHORF, est négative, pour des raisons qui, on l'espère, apparaissent dans ce texte ; mais, bien que cette hypothèse soit passée de mode, une autre réponse hypothéquerait lourdement l'existence même de l'anthropologie, pour ne rien dire de la différence linguistique, alors réduite à une sorte de babil sans conséquence.

2) Les prétendus homonymes d'une langue ne sont-ils pas le plus souvent des polysèmes, qui dessinent une architecture implicite des sens? L'hypothèse retenue est alors positive, car une autre réponse entraîne souvent des contradictions ou absurdités logiques importantes comme le remarque M. SAHLINS 1980. En matière de traduction, bien que le travail de MOUNIN (1963) soit souvent considéré par des linguistes comme « datant » un peu, aucune entreprise plus récente, d'une envergure et d'une précision comparables ne semble toutefois disponible, ce que la réédition des *Problèmes théoriques de la traduction* paraît confirmer. Les orientations de la recherche sur l'aide financière au « développement » sont résumées dans BARÉ 1987b.

(5) On peut me sembler t'englober par cette expression la majorité des habitants des zones rurales de Polynésie française. On ne traite pas ici du bilinguisme français-tahitien, compliqué par le français très particulier parlé à Tahiti notamment par les groupes pluri-culturels dits « demis » (*'afa*).

(6) Les difficultés afférentes à la notion de rationalité en économie sont remarquablement synthétisées dans GODELIER 1966. Paul FABRA, l'éminent chroniqueur économique du Monde ne cesse de pourfendre d'incisive manière différentes idées reçues à cet égard, notamment ce qu'il a appelé récemment « l'élastique définition du rationnel ». Un exemple éloquent concernait récemment la théorie des « anticipations rationnelles » et son incapacité à rendre compte, autrement que de manière tautologique, de phénomènes comme la « tulipomanie » qui se développa en Hollande aux environs de 1625, et qui amena le prix des bulbes les plus rares à être multiplié par 25 en une année. (Le Monde « La Bourse expliquée à Candide (2) », 14 Août 1990.)

(7) Voir, par exemple, CHARLOT 1983 : 115. Ces « choses de l'intérieur » renvoient pour les Hawaïens à différents marquages de l'identité comme la consistance souhaitable de la pâte de taro, (*po'i*) etc..., marquages qui correspondraient en tahitien à la notion de *peu ma'ohi*, « manière d'être ma'ohi ».

(8) Traduction tirée de BLANCHET (1985).

(9) Le mot '*ai'a*' signifiait autrefois « a country or place where one makes his abode ; an inheritance or portion of land ». LMS 1851 : 14). Ce terme a la même racine que divers autres employés dans le monde polynésien pour désigner des groupes territorialisés, comme le '*aiga*' samoan ou le '*kainga*' maori.

(10) Rappelons que « citoyenneté » ou « citizenship » renvoient à l'appartenance à la « cité » au sens Grec puis Romain (BENVENISTE 1969)

(11) Rappelons que les procédés de dessiccation de la noix de coco et d'utilisation du coprah en huilerie ont été introduit dans le Pacifique par un ingénieur allemand dans les années 1865-1870.

(12) Cette allusion concerne évidemment la notion même de prix et non les mécanismes de formation de ce prix, à l'évidence distincts dans les deux cas.

(13) *Eaha ra te taao maitai* dans la graphie originale (Council for World Mission, South Sea Letters 3, 1823, cité in BARÉ 1987a : 196). Une opposition sémantique de même nature semble exister en samoan entre « biens cérémoniels » (*olo'a*) et biens importés (TCHERKEZOFF 1989 ; comm. pers.).

(14) BARÉ 1987a, 2ème partie, « Une vie polynésienne dans l'histoire ».

(15) Voir par exemple FIRTH 1936, 1950 ; OLIVER 1974, II.

(16) A moins évidemment de penser à l'acception XVIIIème siècle du « commerce » social, ce que ne semble aucunement recouvrir le terme *ho'o*.

(17) Voir par exemple KUYKENDALL 1947, SAHLINS 1985, DANIELSSON in MAZELIER ed. 1978, V.

(18) « Dette » et « debt » sont étymologiquement reliés au latin *devere*, « devoir ». DAUZAT et al. (1989) ; HOAD ed. 1986. ; BENVENISTE 1969 : 185.

(19) « The only generalization I can offer concerning the time factor in gift exchange is that [...] it appears to have been only loosely defined, and characterized by little or no time of urgency [...] A generation or more seems not to have been considered excessive for the balancing of certain exchange accounts » (OLIVER 1974 : 1088). Citons encore l'anecdote racontée par un anthropologue spécialiste tout à la fois de la Nouvelle Guinée et de la Polynésie : il « dépanne » en monnaie locale un Tahitien de passage, cinq ans passent et il reçoit une invitation à un *tama'ara'a* organisé par des gens qu'il avait complètement oubliés. La même situation se reproduit avec un planteur néo-guinéen ; il reçoit la somme quelques jours après, augmentée des intérêts calculés au taux du marché.

(20) De nombreux exemples sont donnés dans BARÉ 1985, chap. VIII.

(21) W. CROOK, 4 décembre 1824 (Council for World Mission Archives, South Sea Letters 4).

(22) L'Académie Tahitienne traduit une notion comme « développement économique » par *fa'arava'ira'a fenua* (rendre la terre rava'i, tout à la fois « adéquate » et « riche ») ce qui est particulièrement inadapté puisque cette définition suppose, parmi d'autres associations sémantiques implicites, l'atteinte d'un stade temporel donné. Or les différentes acceptions du mot « développement » ont en commun d'en faire un processus, qui par définition n'a pas de fin (BARÉ 1987b).

(23) « Ships that pass in the night, and speak each other in passing,
Only a signal shown and a distant voice in the darkness ;
Only a look and a voice ; then darkness again and silence »
(H.W. Longfellow, *Tales of a Wayside Inn*, III.

GLOSSAIRE

'ai'a

XIX^{ème} siècle, "pays" au sens de l'ancien français. XX^{ème} siècle. Nation.

'api : Jeune, frais, neuf, nouveau. *moni 'api* : argent frais, bénéfice.

'aufaura'a

XIX^{ème} siècle : tribut, contribution volontaire, prestation asymétrique ; XX^{ème} siècle, paiement ; *'aufaura'a ava'e*, salaire ; *'aufau* : taxe.

faufa'a

XIX^{ème} siècle : gain, profit, avantage ; XX^{ème} siècle ; utilité, importance, richesse, biens ; *mea faufa'a* : « chose riche » (de perspectives) ; *faufa'a 'ore* : sans *faufa'a*, inintéressant ; *te faufa'a* : la Bible ; *'imira'a faufa'a* : recherche de *faufa'a*, activité économique.

ha'amau'a : Dépenser, gâcher.

ho'o

XIX^{ème} siècle : prix, échange, équivalent ; acheter ou vendre, échanger un bien ; XX^{ème} siècle : prix d'un objet, achat, vente ; *tapiho'o* (litt. « essayer »-*ho'o*) troquer.

horo'a

XIX^{ème} siècle : donner, conférer un bien ; XX^{ème} siècle : prêter, donner ; *Horo'a 'ino* : mauvais donneur, chiche, avare.

moni

Monnaie, argent (de l'Anglais money) ; *moni vitiviti* : argent vite gagné ; XIX^{ème} siècle : *Vitiviti* : intelligent, bien organisé, bien fini ; *'imira'a moni* : litt. recherche de l'argent, activité économique ; *moni 'api* : voir *'api*.

no rapae : de l'extérieur ; étranger.

no roto : de l'intérieur ; authentique, indigène.

'ohipa

Travail, profession, activité, situation, choses au sens des « choses de la vie » ; *fa'atere 'ohipa* : directeur ou conducteur d'un travail par opposition à *rave'ohipa* : faiseur d'un travail, ouvrier, manoeuvre ; *'ohipa ho'o* commerce ; *'ohipa moni* « histoire d'argent » ; *'ohipa no rapae* : les choses de l'extérieur.

'opipiri

XIX^{ème} siècle : honteux, retenu, timide ; XX^{ème} siècle : peu prêtreur, avare ; *piri* : coller, retenir.

pa'ari : adulte, dur, avare.

peu : style, manière d'être, coutume.

rava'i

XIX^{ème} siècle : suffisant, adéquat ; XX^{ème} siècle : riche, suffisant.

tahito

Ancien, mais dont il reste quelque souvenir (par opposition à *matamua* : primordial, « mythique »).

tarahu : prêt, dette ; Louer, engager quelqu'un.

ti'ara'a

Litt. « le fait de tenir debout » ; XIX^{ème} siècle : identité fonctionnelle d'un chef titulaire ; citoyenneté.

tao'a

Bien précieux, cadeau, « truc » ; bien exporté ; *'ohipa ho'ora'a tao'a* : « activité de circulation des *tao'a* », « commerce ».

taui

XIX^{ème} siècle : prix, compensation ; échanger quelque chose qui ne convient pas ; proche de *ho'o* ; XX^{ème} siècle : changer, échanger ; Changement social.

tauha'a

Ustensiles, objets usuels, meubles ; biens manufacturés importés.

tumu

Souche d'arbre ; cause et origine des choses ; *Ta'ata tumu* : litt. « homme souche », autochtone du fait de l'utilisation d'une terre par la naissance.

utu'a

XIX^{ème} siècle : récompense, compensation, gages ; paiement du mérite ou du démérite, pénalité ou récompense ; XX^{ème} siècle : punition, amende ; dans la Bible, récompense, sanction.

BIBLIOGRAPHIE

Académie tahitienne,

1981, *Petit Vocabulaire des mots techniques*. Pape'ete.

Baré J.-F.,

1985, *Le Malentendu pacifique*. Paris, Hachette (« Histoire des Gens »).

1987a, *Tahiti, les temps et les pouvoirs*. Paris, Editions de l'ORSTOM.

1987b, « Pour une anthropologie du développement économique », *Études rurales* 105-106 : 267-298.

1991, « Images de la finance », *L'Homme* 119 : 23-41.

Benveniste E.,

1966, *Problèmes de linguistique générale*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des Sciences humaines »).

1969, *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*. Paris, Editions de Minuit, 2 vol.

Blanchet G.,

1985, *L'économie de la Polynésie française de 1960 à 1980*. Paris, ORSTOM.

Boyer P.,

1991, « Anthropologie cognitive » in P. Bonte, M. Izard et al., s.dir., *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris, P.U.F.

Cadousteau M.,

1965, *Dictionnaire tahitien-français*. Pape'ete.

Charlot J.,

1983, *Chanting the Universe. Hawaiian Religious Culture*, Honolulu Emphasis International Ltd.

1985, *The Hawaiian Poetry of Religion and Politics*. La'ie, Hawai'i, Brigham Young University, The Institute for Polynesian Studies, Polynesian Cultural Center.

Council for world mission,

London Missionary Society Archives, School of Oriental and African Studies Library, London University. South Sea Letters, South Sea Journals, South Sea Personnels, South Sea Odds, 1806-1875.

Couty P.,

1988, « Développement autonome et compensation », *Études rurales* 105-106 : 299-314.

Dauzat A., Dubois J., Mitterand H.,

1989, *Dictionnaire étymologique*. Paris, Larousse. (1ère éd. 1971).

- Dougherty J.W.D.**, ed.,
1985, *Directions in Cognitive Anthropology*. Urbana/Chicago, University of Illinois Press.
- Fairbairn T.I.J.**, ed.,
1987, *Island Entrepreneurs. Problems and Performances in the Pacific*. Honolulu, East West Center, Pacific Islands Development Program.
- Firth R.**,
1936, *We the Tikopia*. London, G. Allen and Unwin.
1950, *Primitive Polynesian Economy*. New York, Humanities Press.
- Godelier M.**,
1966, *Rationalité et irrationnalité en économie*. Paris, Maspero.
- Hailey J.M.**,
1987, *Entrepreneurs and Indigenous Business in the Pacific*. Honolulu, East West Center, Pacific Islands Development Program, (« Research Report Series » 9).
- Hoad T.F.**, ed.,
1986, *The Concise Oxford Dictionary of English Etymology*. Oxford at the Clarendon Press.
- Hobsbawm E.J.**,
1962, *The Age of Revolution 1798-1948*. New York, The American Library.
1986, *Industry and Empire*. London, Weidenfeld & Nicholson.
- Jessua C.**,
1982, *Eléments d'analyse macro-économique*. Paris, Montchrestien (« Précis Domats »).
- Kuykendall R.S.**,
1947, *The Hawaiian Kingdom 1778-1854. Foundation and Transformation*. Honolulu, University of Hawaii Press. (1ère ed. 1938).
- Laufer R.**,
1986, « La Mesure des choses », *Le Genre humain* 14, n° spéc. : La valeur : 105-121.
- Lemaitre Y.**,
1973, *Lexique du Tahitien contemporain*. Paris, ORSTOM.
- Lévy R.I.**,
1973, *Tahitians. Mind and Experience in the Society Islands*. Chicago & London, The University of Chicago Press.

- London Missionary Society, ed.,**
1851, *Tahitian English Dictionary*. Pape'ete. Attribué aux missionnaires John Davies et Henry Nott.
- Maelier P., s. dir.,**
1978, *Le Mémorial polynésien*. Pape'ete, Hibiscus aux Éditions, 6 vol.
- Mounin G.,**
1963, *Les problèmes théoriques de la traduction*. Paris, Gallimard, (« Tel »).
- Nicole J.,**
1987, « The First Missionary Text in a Polynesian Language » *Journal of Pacific History*, 22 (1,2):94-101.
- Oliver D.,**
1974, *Ancient Tahitian Society*. Honolulu, The University Press of Hawaii.
- Pukui M.K., Elbert S.H.,**
1972, *Nana i ke Kumu (Look to the Source)* I. Hui Hanai, Honolulu.
- Pukui M., Elbert K., Mookini S.H. & E.T.,**
1975, *The Pocket Hawaiian Dictionary*. The University Press of Hawaii. (1ère éd. 1895).
- Robineau C.,**
1984, *Du coprah à l'atome. Tradition et modernité aux Iles de la société*. Paris, ORSTOM, 2 vols.
- Sahlins M.D.,**
1976, *Culture and Practical Reason*. Chicago. The University of Chicago Press. (Trad. française par S. Fainzang *Au coeur des sociétés. Raison utilitaire et raison culturelle*. Paris, Gallimard 1980 (« Bibliothèque des Sciences humaines »).
1985, *Islands of History*. Chicago, The University of Chicago Press.
- Tyler S.A., ed.,**
1969, *Cognitive Anthropology*. New York, Holt Rinehart & Winston.
- Ward R.J., Proctor A., eds.,**
1980, *South Pacific Agriculture. Choices and Constraints*. Canberra, Asian Development Bank and Australian National University Press.
- Whorf B.L.,**
1958, *Language, Thought and Reality*. New York, Wiley and Sons.